

# PLU

Le PLU est le document réglementaire à l'échelle de la commune. Il fixe la destination des différentes zones sur le territoire et y détermine les droits à construire.

## Le plan local d'urbanisme de Libourne

Le **PLU** est le document réglementaire à l'échelle de la commune. Il fixe la destination des différentes zones sur le territoire et y détermine les droits à construire.

Le PLU, à la différence de l'ancien Plan d'Occupation des Sols, incarne le projet de la commune de Libourne et est présenté dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le zonage et le règlement, qui sont la traduction concrète du PADD, constituent les documents opposables à tout projet pour connaître ce que l'on peut construire, où et dans quelles conditions.

*Le PLU a été approuvé le 15 décembre 2016 puis modifié le 24 mars 2022.*

### 4 types de zonages ont été déterminés :

- › Les zones urbaines : UA, UB, UC, UE et UY
- › Les zones à urbaniser : 1AU, 1AUY, 1AUE et 2AU
- › Les zones agricoles : A
- › Les zones naturelles : N

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été instituées sur certains secteurs afin de traduire le projet de territoire à une échelle plus précise. Elles sont au nombre de 12 et concernent les secteurs des anciennes Casernes Lamarque et Proteau, de la Gare-Epinette, de l'Hôpital, la Lamberte, les secteurs du Verdet, Monsabert, Doumayne et Peyronneau, les Dagueys, Lyrot Gambetta et Grelot, ainsi que la problématique des déplacements doux sur le territoire communal

L'élaboration de ce PLU a été l'occasion de recenser, d'identifier afin de les préserver des éléments de patrimoine tant bâti que naturel. Toutes interventions sur ces éléments doivent faire l'objet du dépôt d'une déclaration préalable. ([Annexe 5.2 – PDF – 9,43 Mo](#)).

### Approbation du Plan Local d'Urbanisme : 15 décembre 2016

Enfin lors du conseil municipal du 15 décembre 2016, le PLU a été soumis au Conseil municipal pour son approbation. A l'issue de ce Conseil municipal et suite aux mesures de parutions et d'affichage le Plan Local d'Urbanisme est entré en vigueur :

<https://www.libourne.fr/utile/urbanisme/reglementations/plu?>

Le dossier de PLU est consultable sur le site internet ainsi qu'aux jours et heures d'ouverture du service urbanisme de la mairie de Libourne.

## Téléchargement des délibérations

Le dossier de PLU est consultable sur le site internet ainsi qu'aux jours et heures d'ouverture du service urbanisme de la mairie de Libourne.



### **HOTEL DE VILLE**

42 place Abel Surchamp  
33500 Libourne

**HORAIRES :**  
8h30 > 12h30  
13h15 > 17h